

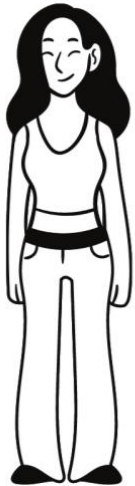
Comité Éthique : INTERNET ET HANDICAP (réflexions issues du tableau de capitalisation du 20.01.2016)

Qu'entend-on par internet ?



- **Internet** est un dispositif socio-technologique, Un **ensemble d'outils est connecté** à internet : téléphones portables, tablettes, par le biais d'applications diverses (Facebook, Instagram, Twitter, Snapchat, Tic toc, Skype, informations, jeux, films etc...)
- Certaines personnes en situation de handicap utilisent Internet **au sein de l'établissement et à l'extérieur couramment**. L'enjeu est bien celui de l'accompagnement pour les différents usages.

Internet c'est toujours synonyme de danger ? euh... non



- Outre les risques de fatigue due à la présence prolongée devant les écrans, il semblerait que le risque de l'usage intensif des écrans, médicalement, il n'y a pas de risque particulier avec les personnes atteintes d'épilepsie si la pathologie est stabilisée.
- Les outils de communication connectés à internet présentent **même un intérêt** pour :
 - Entrer en contact avec d'autres personnes,
 - Développer de la motricité (maniement de l'outil)
 - Accéder à la culture (programmes cinéma ...)
 - Jouer un rôle éducatif (tablettes)
 - Accéder aux services publics
 - Maintenir des liens familiaux (Skype, échanges de photos)...

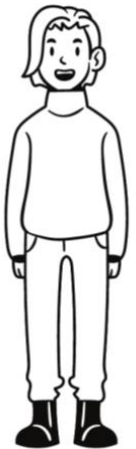
J'ai des idées ? Et si ...?

- **Et si...Alors, accompagnons au cas par cas une réflexion sur l'utilisation d'Internet** dans les différents complexes pour :
 - **Promouvoir les droits de la personne**
 - **Veiller à la protection** de la personne handicapée vulnérable au vu des risques réels encourus, surtout pour les mineurs... (mais aussi l'utilisation de cartes bancaires, l'accès aux numéros surtaxés et la communication d'informations personnelles sur les sites de rencontres)
 - **Évaluer la notion de bénéfiques** (ouverture sur le monde, motricité, éducatif, accès aux services publics ...),
 - **Veiller à la confidentialité et le traitement des données** ainsi que le respect des choix consultés des sites pour les adultes.



C'est même un levier dans l'accompagnement ?

- Par exemple, nous pouvons citer :
- Dans le secteur Enfants, il est indiqué que les activités en ligne sont courantes depuis 2 ans, en présence des éducateurs, pour effectuer des recherches diverses.
 - Avec les jeunes autistes, internet est utilisé comme renforçateur (récompense) dans le cadre d'un contrat de comportement.
 - Au Parmelan, une formation a eu lieu pour 8 personnes handicapées dans le but de leur donner des clés sur la question, depuis un ordinateur individuel, de l'accès à internet et ses risques (abus financier ou autres, univers virtuel, sites de mise en relation, pornographie...).



La réflexion de L'institution sur l'utilisation d'Internet au sein des établissements et services de l'association est confrontée à des impératifs contradictoires, vraiment ?

- **Internet c'est un espace social comme tout autre.** La rencontre avec de nouveaux réseaux sociaux et de nouveaux moyens de communication est inévitable.
- **Cette mutation sociétale complique le positionnement institutionnel qui tend parfois à l'injonction paradoxale** car, s'il doit cadrer avec la Loi de 2002 portant sur les droits fondamentaux de la personne handicapée (droit à la sexualité, droit à l'information ...), il est impératif qu'il s'articule aussi, dans un but de protection, en fonction :
 - Des pathologies et des capacités des usagers
 - Des demandes de ces derniers
 - Des demandes des familles pour l'obtention d'un libre accès à internet en leur propre nom et pas au nom de la liberté individuelle de leur parent handicapé, etc ...
- L'impact des films pornographiques sur les personnes handicapées mentales est posé : la réponse d'emblée relève souvent de la morale. Cette question relève de la gestion des interdits et des conséquences des transgressions nécessaires à la construction psychique du sujet. Or il est difficile en institution de concevoir un espace rendant possibles les transgressions.
- Il est nécessaire de proposer et d'organiser une formation technique, pédagogique et juridique sur l'utilisation d'Internet adaptées aux besoins des professionnels volontaires des différents secteurs.
- **Il s'agit de comprendre les besoins des personnes accompagnées pour amener les professionnels à répondre à leurs besoins de façon adaptée.**



Quelles est la place des familles, tuteurs concernant l'usage internet d'un adulte

- **Le Comité d'éthique se positionne favorablement sur la nécessité d'informer et d'associer les familles, même non tutrices, qui vivent un lien affectif et solidaire avec la personne en situation de handicap.** En effet, les familles ou proches peuvent vivre mal de se retrouver tardivement dépositaires de situations complexes vécues par leur parent handicapé dans l'institution.
- Le vécu de la personne handicapée dans l'espace privé influe inmanquablement sur le vécu dans l'institution.
- Les projections de chacun selon les situations constituent un risque.
- Les risques d'internet en matière financière sont à distinguer et impliquent les tutelles.
- Les personnes handicapées et notamment les jeunes se retrouvent souvent tiraillées dans des conflits de loyauté entre leur famille et l'institution.
- L'institution manque d'un soutien juridique concernant la protection des personnes vulnérables sur la question de l'accès à Internet.
- **Le projet personnalisé est un espace favorable de travail sur la question d'internet en cas de difficulté.**



Cette BD est réalisée à partir d'un questionnaire lié à une situation précise. La thématique convoquée ici pourrait continuer d'être explorée et enrichie lors d'un prochain comité éthique, à partir d'une nouvelle situation.

Si vous souhaitez faire remonter une question qui soulève une problématique éthique, n'hésitez pas à en faire part : comite.ethique@aapei-epanou.org